CCTP

cahier des clauses techniques particulières

lot n°11 | peinture

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

Ministère de la Justice / SG / DIRSG Sud / DI Toulouse
Bâtiment A / 1er Etage, Accueil Justice
1 Place Emile Blouin CS 20009
31952 TOULOUSE Cedex 9

MAÎTRISE D'OEUVRE :

EREAH
8 rue de Soyouz
31240 L'Union
09 72 11 05 93
guillaume.dufour@ereah.fr
www.ereah.fr

strate
3 rue Gutenberg
31200 Toulouse
05 36 89 18 63
contact@strate-archi.fr
www.strate-archi.fr

INDICE : 0

17/09/26

11. peinture 3
généralités 3
a objet du lot 3
b choix des matériaux 3
c mise en oeuvre 3
d réception des subjectiles 4
e conditions de température et d'hygrométrie 4
f impression anti-rouille 4
g échantillons 4
h documents à fournir 4
description des ouvrages 5
11.1. peinture des parties courantes 5
11.1.1. peinture de la sous face de dalle béton 5
11.1.1.1. base • ratissage et mise en peinture de sous-face de dalle béton 5
11.1.1.2. pse 11.1 • mise en peinture de sous-face de dalle béton (suppression du ratissage) 5
11.1.2. mise en peinture des plafonds rampants en plaques de plâtre 5
11.1.3. mise en peinture des parois verticales 6
11.2. peinture des ouvrages bois 6
11.2.1. mise en peinture de portes intérieures 6
11.2.1.1. base • mise en peinture de portes intérieures de réemploi 6
11.2.1.2. pse 11.2 • mise en peinture de portes intérieures neuves 6
11.2.2. mise en peinture de plinthes en bois 7
11.3. peinture des ouvrages métalliques 7
11.3.1. mise en peinture des grilles de défense des fenêtres 7
11.4. divers 7
11.4.1. nettoyage de fin de chantier 7
11.5. gestion du chantier 7
11.5.1. gestion des déchets afférent au lot 7

11. peinture

L'entreprise répondant au présent lot est réputée avoir pris connaissance de **l'ensemble des CCTP**, les interfaces entre le présent lot et les autres lots du marché lorsqu'elles présenteraient des incohérences ou difficultés futures de mise en œuvre seront relevées et signalées à l'architecte et toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages décrit au présent lot seront prévues. L'entreprise ne pourra pas prétendre à une augmentation de coût de son marché par méconnaissance des autres lots. Au moment de la réalisation de son offre elle devra intégrer dans son prix toutes les sujétions nécessaires à la bonne réalisation de ses ouvrages.
L'entreprise prendra également connaissance du **lot 0 prescriptions communes**, et s'engage à la remise de son offre à remettre tout au long de la phase travaux les éléments détaillés dans la partie **documents à fournir**.

généralités

a objet du lot

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux de mise en peinture des ouvrages destinés à être peints.

b choix des matériaux

Les produits utilisés pour la peinture proviennent uniquement de fabricants notoirement connus et de réputation solidement établie.
Les produits utilisés devront être respectueux de l'environnement et de la qualité de l'air.
Les types d'étiquettes sont conformes aux normes et à la législation en vigueur et comportent au moins :
- nom du fabricant
- nom du produit
- classification AFNOR
- marque NF ou agrément
- identification du lot
- domaine d'emploi ou destination
- référence à la fiche technique
- volume ou masse du produit (net et tare)
- diluant à utiliser

c mise en oeuvre

Toutes les conditions énumérées dans les DTU et les notices des fabricants sont requises afin de garantir une grande qualité de mise en oeuvre avec finition de catégorie b.
La reconnaissance préalable des subjectiles, les précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints, les règles générales d'emploi de peinture ainsi que les règles générales d'exécution sont réputées comprises dans le marché.
Les ouvrages préparatoires et accessoires, les enduits, la succession des opérations sur les différents subjectiles neufs ainsi que les opérations de contrôle sont également strictement suivis.

Préparation des supports
Avant toute application, l'entreprise vérifiera :
- la planéité ;
- la cohésion ;
- l'humidité ;
- la propreté ;
- la compatibilité des supports.

Application
Les peintures seront appliquées conformément :
- aux DTU ;
- aux prescriptions des fabricants ;
- aux conditions climatiques recommandées.

Les délais de recouvrement seront respectés.

Aspect des finitions
Les surfaces devront présenter :
- uniformité des teintes ;
- absence de coulures ;
- absence de traces de rouleau ;
- absence de bullage ;
- absence de reprise visible ;
- opacité complète.

Classement des peintures
Les peintures répondront aux exigences de la norme NF EN 13300, notamment en termes de :
- résistance à l'abrasion humide ;
- pouvoir masquant ;
- brillance ;
- granulométrie.

Le niveau de finition (A, B ou C) sera conforme au marché et aux exigences du DTU 59.1.

Revêtements muraux
Les revêtements seront posés :
- sur supports parfaitement préparés ;
- avec alignement des motifs si nécessaire ;
- sans bulles ni plis ;
- avec joints invisibles lorsque possible.

d réception des subjectiles

Avant l'application des enduits ou peintures, l'entrepreneur s'assure que les subjectiles sont conformes aux dispositions du marché et que l'état du chantier est conforme aux dispositions de l'article 3.1 du DTU.
Il note tous les défauts constatés et les cas de non conformité avec les documents particuliers du marché et les prescriptions du CCTP, et les particularités devant entraîner l'exécution de travaux préparatoires.
En regard de ces constatations, il mentionne, dans chaque cas, la nature des travaux complémentaires nécessaires de sa spécialité.
Il avise, par écrit, le Maître d'Oeuvre, qui avant tout début d'exécution des travaux, décide, après un examen contradictoire avec les corps d'état intéressés, de la mise en conformité éventuelle, laquelle doit faire l'objet d'un ordre de service.

e conditions de température et d'hygrométrie

Si, au début ou au cours de l'exécution, l'entrepreneur constate que les conditions hygrométriques ou de températures de l'air ambiant ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 4.1 du Cahier des Charges DTU 59.1, il en avise par écrit le Maître d'Oeuvre. Celui-ci pourra prescrire :
- soit l'ajournement des travaux jusqu'à ce que les conditions conformes d'hygrométrie et de température soient obtenues.
- soit la mise en service d'un chauffage permettant l'exécution des travaux selon les dispositions de l'article 4.1 du DTU 59.1 et suivant article 0.3.14.2.

f impression anti-rouille

Les ouvrages métalliques (sauf les canalisations) sont prévus imprimés à la peinture anti-rouille par leur fabricant.
Au cas où cette impression anti-rouille serait défectueuse, non adhérente, etc... elle devrait faire l'objet d'un attachement contradictoire et être grattée et remplacée avant la suite des travaux.

g échantillons

Tous échantillons et catalogues nécessaires sont présentés au maître d'oeuvre pour approbation avant commande des peintures, revêtement, etc... L'entrepreneur doit fournir tous les échantillons qui lui sont demandés, la valeur de ce travail étant implicitement comprise dans son forfait.
Toutes plus value pour adjonction de couleurs fines et polychromies seront incluses.

h documents à fournir

Avant intervention, le présent lot devra fournir les éléments suivants (liste non exhaustive, non limitative) les fiches techniques, avis techniques des matériaux utilisés, PV de réaction au feu (si local à risques / ERP), pour la réalisation des prestations du présent lot.
Après intervention, l'entreprise mettra à jour la totalité des documents d'exécution constituant ainsi les DOE.
Les documents fournis par le maître d'œuvre (plans et CCTP) ont une valeur indicative et descriptive des ouvrages à réaliser. Ils ne constituent en aucun cas des documents d'exécution. Il appartient en conséquence à l'entreprise de vérifier les données fournies, d'établir les plans d'exécution ainsi que l'ensemble des calculs, hypothèses et dispositions nécessaires à la mise en œuvre conforme des ouvrages.

description des ouvrages

11.1. peinture des parties courantes

11.1.1. peinture de la sous face de dalle béton

11.1.1.1. base · ratissage et mise en peinture de sous-face de dalle béton

Le présent article comprend la préparation des supports, le ratissage et la mise en peinture des sous-faces de dalles en béton, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
Les prestations comprennent notamment :
- la protection des ouvrages et équipements existants ;
- le nettoyage des supports, comprenant l'élimination des poussières, laitances, traces de coffrage, parties non adhérentes et autres impuretés ;
- la préparation des supports, avec rebouchage localisé des défauts, ponçage et toutes sujétions nécessaires ;
- l'application d'un enduit de ratissage permettant d'obtenir un support homogène et apte à recevoir la finition ;
- le ponçage de l'enduit après séchage ;
- l'application d'une couche d'impression adaptée au support ;
- l'application de deux couches de peinture acrylique mate ou d'une peinture de caractéristiques équivalentes, teinte au choix du Maître d'Œuvre ;
- les reprises, raccords, découpes soignées en périphérie et autour des équipements ;
- le nettoyage final et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les ouvrages finis devront présenter un aspect parfaitement uniforme, sans traces de reprise, de rouleau, de coulure ni défaut de planéité visible en lumière rasante.

localisation : voir plan projet
quantité : 129 m²

11.1.1.2. pse 11.1 · mise en peinture de sous-face de dalle béton (suppression du ratissage)

Le présent article comprend la préparation courante des supports et la mise en peinture des sous-faces de dalles en béton, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
Les prestations comprennent notamment :
- la protection des ouvrages et équipements existants ;
- le nettoyage des supports, comprenant le dépoussiérage et l'élimination des parties non adhérentes, traces de laitance, salissures et autres impuretés ;
- la préparation ponctuelle des supports, avec rebouchage localisé des petits défauts et ponçage des reprises si nécessaire ;
- l'application d'une couche d'impression adaptée au support béton ;
- l'application de deux couches de peinture acrylique mate ou de caractéristiques équivalentes, teinte au choix du Maître d'Œuvre ;
- les découpes soignées, raccords, reprises en périphérie et autour des ouvrages traversants ;
- le nettoyage final et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les sous-faces en béton seront conservées dans leur état de surface d'origine. Aucune opération de ratissage généralisé n'est prévue au présent article ; seuls les rebouchages ponctuels nécessaires à la bonne tenue de la peinture sont compris.
Les ouvrages finis devront présenter une teinte homogène, sans coulures, manques, cloques ni reprises apparentes.

localisation: voir plan projet
quantité : 129 m²

11.1.2. mise en peinture des plafonds rampants en plaques de plâtre

Le présent article comprend la préparation des supports et la mise en peinture des plafonds rampants en plaques de plâtre, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
Les prestations comprennent notamment :
- la protection des ouvrages conservés ;
- la préparation des supports, comprenant le dépoussiérage, le traitement des joints, le rebouchage ponctuel des imperfections, le ponçage des reprises et toutes les sujétions nécessaires à l'obtention d'un support parfaitement homogène ;
- l'application d'une couche d'impression adaptée aux plaques de plâtre ;
- l'application de deux couches de peinture acrylique mate ou de caractéristiques équivalentes ;
- les découpes, raccords et finitions soignés au droit des murs, poutres, menuiseries et autres ouvrages ;
- le nettoyage des locaux et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

La teinte sera au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant. La finition sera mate et présentera un aspect parfaitement uniforme, sans traces de reprise, de rouleau, de coulure ni différence de teinte.
Les travaux seront réalisés conformément au NF DTU 59.1 et aux prescriptions du fabricant.

localisation : jardin d'hiver
quantité : 37 m²

11.1.3. mise en peinture des parois verticales

Le présent article comprend la préparation des supports et la mise en peinture des parois verticales intérieures, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
Les prestations comprennent notamment :
- la protection des ouvrages conservés ;
- la préparation des supports, comprenant le dépoussiérage, le rebouchage ponctuel des défauts, le ponçage des reprises et toutes les sujétions nécessaires à l'obtention d'un support sain et homogène ;
- l'application d'une couche d'impression adaptée au support ;
- l'application de deux couches de peinture acrylique satinée ou de caractéristiques équivalentes ;
- les raccords et finitions soignés au droit des plafonds, plinthes, huisseries, appareillages et autres ouvrages ;
- le nettoyage des locaux et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

La teinte sera au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant. La finition sera satinée, présentant un aspect uniforme, sans traces de reprise, de rouleau, de coulure ni différence de teinte.
Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions du NF DTU 59.1 et aux recommandations du fabricant.

localisation : voir plan projet
quantité : 582 m²

11.2. peinture des ouvrages bois

11.2.1. mise en peinture de portes intérieures

11.2.1.1. base · mise en peinture de portes intérieures de réemploi

Le présent article comprend la préparation et la mise en peinture des portes intérieures de réemploi, préalablement déposées et reposées dans le cadre du projet, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
Les prestations comprennent notamment :
- la protection des ouvrages adjacents ;
- le nettoyage, le dégraissage et le ponçage des portes ;
- le rebouchage des petits défauts, l'enduisage localisé si nécessaire et le ponçage des reprises ;
- l'application d'une couche d'impression ou d'un primaire d'accrochage adapté au support ;
- l'application de deux couches de peinture de finition (acrylique ou glycérophtalique en phase aqueuse), sur les deux faces et les chants des portes ;
- les découpes, raccords et finitions soignés au droit des ferrures, paumelles et quincailleries ;
- le nettoyage final et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

La teinte sera au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant. La finition (mate, satinée ou brillante) sera conforme aux prescriptions du projet ; à défaut, elle sera satinée, finition généralement retenue pour les menuiseries intérieures en raison de sa bonne résistance à l'usage.
Les travaux seront exécutés conformément au NF DTU 59.1 et aux prescriptions du fabricant.

localisation : voir plan projet
quantité : 10 u

11.2.1.2. pse 11.2 · mise en peinture de portes intérieures neuves

Le présent article comprend la préparation et la mise en peinture des portes intérieures neuves prêtes à peindre, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
Les prestations comprennent notamment :
- la protection des ouvrages adjacents ;
- l'application d'une couche d'impression ou d'un primaire d'accrochage adapté au support ;
- l'application de deux couches de peinture de finition (acrylique ou glycérophtalique en phase aqueuse), sur les deux faces et les chants des portes ;
- les raccords et finitions soignés au droit des ferrures, paumelles et quincailleries ;
- le nettoyage final et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

La teinte sera au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant. La finition (mate, satinée ou brillante) sera conforme aux prescriptions du projet ; à défaut, elle sera satinée, finition généralement retenue pour les menuiseries intérieures en raison de sa bonne résistance à l'usage.
Les travaux seront exécutés conformément au NF DTU 59.1 et aux prescriptions du fabricant.

localisation : voir plan projet
quantité : 10 u

11.2.2. mise en peinture de plinthes en bois

Le présent article comprend la mise en peinture des plinthes en bois fournies par le lot menuiserie intérieure, réalisées en atelier ou sur site selon les contraintes du chantier, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
Les prestations comprennent notamment :
- la préparation des supports, comprenant le dépoussiérage, le ponçage, le rebouchage ponctuel des défauts et toutes les sujétions nécessaires à l'obtention d'un support parfaitement lisse ;
- l'application d'une couche d'impression adaptée au support bois ;
- l'application des couches intermédiaires et de finition nécessaires à l'obtention d'un aspect laqué brillant, teinte blanche, au choix du Maître d'Œuvre ;
- les retouches et raccords après pose lorsque la finition est réalisée en atelier ;
- le nettoyage des ouvrages et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

La finition devra présenter un aspect parfaitement tendu, homogène et sans défaut (coulures, reprises, inclusions ou différences de brillance).
Les travaux seront exécutés conformément au NF DTU 59.1 et aux prescriptions du fabricant des produits de peinture.

localisation : en pied des parois verticales
quantité : 200 ml

11.3. peinture des ouvrages métalliques

11.3.1. mise en peinture des grilles de défense des fenêtres

Le présent article comprend la préparation des supports existants et la mise en peinture des grilles de défense extérieures des fenêtres, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
Les prestations comprennent notamment :
- la protection des ouvrages adjacents et des vitrages ;
- le nettoyage, le dégraissage et le décapage mécanique localisé des parties non adhérentes ;
- le ponçage et le brossage des anciennes peintures, le traitement des points de corrosion éventuels et la préparation des supports déjà peints ;
- le rebouchage et les reprises ponctuelles si nécessaire ;
- l'application d'une couche primaire anticorrosion sur les parties mises à nu ;
- l'application de deux couches de peinture de finition pour métaux, teinte au choix du maître d'oeuvre ;
- les découpes, raccords, retouches et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

La finition devra présenter un aspect uniforme, sans coulures, manques, traces de reprise ni différences de teinte ou de brillance.
Les travaux seront réalisés conformément au NF DTU 59.1 et aux prescriptions du fabricant.

localisation : fenêtres façade sud et est
quantité : 1 forfait

11.4. divers

11.4.1. nettoyage de fin de chantier

Le présent article comprend le nettoyage général de fin de chantier des ouvrages réalisés par le présent lot, en vue de la réception des travaux.
Les prestations comprennent notamment :
- l'enlèvement de l'ensemble des protections provisoires, déchets, gravats, emballages et résidus de chantier ;
- le dépoussiérage et le nettoyage des sols, murs, plafonds, menuiseries, vitrages, équipements et ouvrages réalisés par le présent lot ;
- le nettoyage des traces de colle, peinture, mortier, mastics, étiquettes et autres salissures liées aux travaux ;
- le nettoyage des appareillages, quincailleries et accessoires ;
- le balayage et le lavage des locaux concernés ;
- l'évacuation de l'ensemble des déchets vers une filière agréée ;
- toutes les reprises de nettoyage nécessaires jusqu'à la réception des ouvrages.

Les ouvrages seront livrés propres, exempts de toute salissure, prêts à être utilisés sans intervention complémentaire du maître d'ouvrage.
localisation : totalité du projet
quantité : 1 forfait

11.5. gestion du chantier

11.5.1. gestion des déchets afférent au lot

Le présent article prévoit la provision d'un montant par l'entreprise afin de gérer les déchets qui touchent à son lot suivant les prescriptions du lot 00 prescriptions communes article 0.10 gestion des déchets.